

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RS - Approbation de la convention de partenariat avec la société e.GEE pour la fourniture et l'accompagnement à l'intégration de la solution So'Wave dans le cadre du contrat de maintenance du logiciel Eau2

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

• conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération n° 072-17

objet **RS - Approbation de la convention de partenariat avec la société e.GEE pour la fourniture et l'accompagnement à l'intégration de la solution So'Wave dans le cadre du contrat de maintenance du logiciel Eau2**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que le service des eaux de Chambéry métropole - Cœur des Bauges souhaite contribuer en tant que site pilote au développement du portail métier intitulé So'Wave de la solution Eau2, logiciel de gestion des dossiers des abonnés à l'eau.

L'intérêt de la collectivité est de pouvoir participer à l'élaboration du produit et de pouvoir autant que possible faire remonter les difficultés rencontrées au quotidien, ou les anticiper, dans l'exploitation de l'outil, en vue de faciliter l'utilisation du logiciel et de gagner du temps dans le traitement des dossiers.

La convention de partenariat entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la société e-GEE, qui autorise le fournisseur à utiliser le logo de la collectivité afin de valoriser le partenariat, ne comporte aucune clause financière. Toutefois, elle prévoit explicitement la fourniture de la licence d'une part, et d'autre part la prise en charge de la maintenance dans le contrat de maintenance actuel.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux et de prestations de services,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de partenariat avec la société e.GEE pour la fourniture et l'accompagnement à l'intégration de la solution So'Wave dans le cadre du contrat de maintenance du logiciel Eau2,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 072-17

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de partenariat avec la société e.GEE pour la fourniture et l'accompagnement à l'intégration de la solution So'Wave dans le cadre du contrat de maintenance du logiciel Eau2
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	18 mai 2017
Annexe :	Contrat de fourniture e.GEE;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19584H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19584H1

Date de transmission en Préfecture :	02 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	02 juin 2017